

L'ECO-SIRTOM

*Le journal du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement
des Ordures Ménagères de la vallée de la Grosne*

Journal intercommunal - 1er semestre 2011 - N°13



EDITO :

EN BREF

P 1 : Edito.

P 2 : Création d'un réseau de ressourcerie Sud Bourgogne

P 4 : Programme de prévention, c'est parti !

P 6 : Le tri avance !

P 7 : Que deviennent nos ordures ménagères?

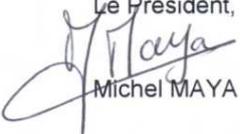
P 8 : Le SIRTOM adhère au SMET 71.



Parfois dans une vie, on a l'impression d'être arrivé à un tournant. On se trouve confronté à des choix dont on sent que la détermination va orienter de façon quasi irréversible notre vie. Quelle orientation scolaire prendre ? Faut-il accepter cette nouvelle offre d'embauche ? Devons-nous nous endetter pour construire notre maison ?

A une autre échelle, le SIRTOM évolue au cours du temps comme un être humain. Il lui arrive de s'interroger longuement sur des choix que l'on peut considérer comme déterminants. Il y a quelques mois, ses interrogations se portaient sur la construction ou non d'un bâtiment pour mieux répondre à ses missions.

Mais les choix ne se présentent pas toujours en termes de constructions ou d'investissements lourds. Ils peuvent être stratégiques. Au sein du Conseil Syndical du SIRTOM, nous venons, après de nombreux débats et discussions, de demander notre adhésion à un syndicat pour le futur traitement de nos ordures ménagères. Si tout se passe comme prévu, à terme une part importante de nos déchets sera traitée par méthanisation. En suivant les préconisations du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés récemment adopté, les délégués du SIRTOM ont pris une orientation à long terme pour le traitement des ordures ménagères du Clunisois. La décision a été délicate car tous ressentaient que l'on engageait le SIRTOM pour l'avenir. Le choix est-il le bon ? Même plus tard, il sera sans doute difficile de trancher car on ne peut pas refaire l'histoire et comparer ensuite deux orientations. Mais soyez assurés que ce choix, pris à une très grande majorité des délégués, a été fait en connaissance de cause et dans ce qui apparaît comme l'intérêt actuel et à long terme à la fois du contribuable et de l'environnement.

Le Président,

Michel MAYA

Responsable de la publication : M.MAYA

Directeur de la rédaction : M. DEVILLARD

Rédaction et photos : M. GALLAND

Impression : Imprimerie MONTERRAT-03.85.36.38.00- (imprimé sur papier recyclé)

Diffusion : 10 000 exemplaires – subventionnée à 50% (ADEME/CG71/ECO-EMBALLAGES) –

coût unitaire : 0.1 €





CREATION D'UN RESEAU DE RESSOURCERIE SUD BOURGOGNE



En 2009, le SIRTOM (syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères) de la Vallée de la Grosne, le SICTOM (syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères) du Mâconnais, la Communauté de communes du Tournugeois et la Communauté de communes Mâconnais Val de Saône se sont réunis pour faire une étude de faisabilité pour la constitution d'un réseau de ressourcerie sur leur territoire. A la suite des conclusions très favorables de cette étude, ces collectivités ont décidé de travailler ensemble pour la constitution du réseau de ressourcerie Sud Bourgogne.

Mais c'est quoi une ressourcerie ?

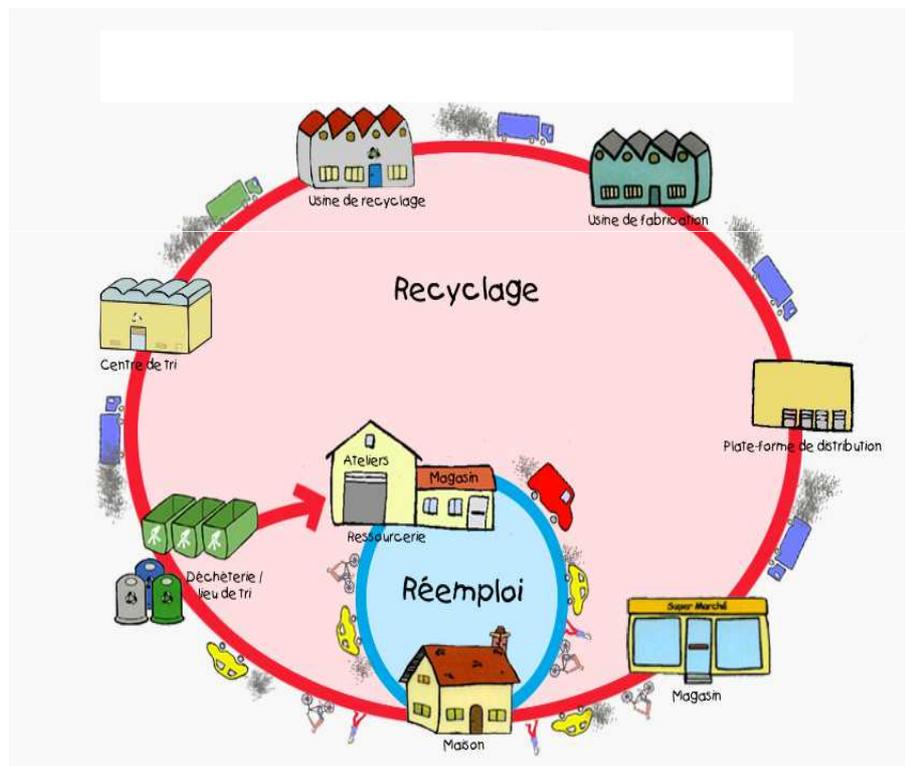


Une ressourcerie gère, sur un territoire donné :

- des points de **collecte** des déchets (déchetteries, lieux de dépôts, enlèvement sur demande,...),
- un centre de **valorisation** (nettoyage, réparation, recyclage,...),
- des lieux de **revente des objets** (à bas coûts),
- des opérations **d'éducation à l'environnement**.



La ressourcerie n'est pas un lieu de recyclage, mais un lieu de réemploi des déchets devenant des objets encore utiles.





LA MISE EN PLACE DE LA RESSOURCERIE SUR LE TERRITOIRE DU SIRTOM



Pour le Sirtom de la Vallée de la Grosne, une structure d'insertion appelée ECO'SOL (travaillant avec l'association LE PONT de Mâcon) s'est portée candidate pour être partenaire de notre collectivité.

Depuis le 02 novembre 2010 à la déchetterie de Cluny, vous trouverez un valoriste employé par ECO'SOL. Son rôle consiste à recevoir les déchets que vous ne souhaitez pas jeter et qui peuvent être réutilisés ou réparés. Ils sont ensuite acheminés sur Mâcon où des personnes en réinsertion trient et réparent ces déchets devenus objets puis les revendent à bas prix dans leur magasin, qui est ouvert à tout le monde. Ce valoriste est présent pendant les heures d'ouverture de la déchetterie de Cluny. Ce n'est pas un gardien de déchetterie, il est présent pour expertiser ce que vous voulez donner à la ressourcerie et répondre à vos questions.

En 2011, un site sur Cluny sera créé comprenant un lieu de stockage, un atelier de réparation et un magasin de vente. A terme, vous trouverez un agent valoriste dans chacune des cinq déchetteries du SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE .



164 kg d'objets le premier jour, et **2.46 tonnes** le premier mois, ont été repris pour être valorisés.



Pascal , valoriste sur la déchetterie

LE FONCTIONNEMENT DE LA RESSOURCERIE DU SIRTOM

1/ La collecte en déchetterie :

Dans les déchetteries, un valoriste d'ECO'SOL est présent pour expertiser et recevoir les déchets réemployables.
(tri, informations, conseils).

Vous pouvez déposer en déchetterie **les textiles, bibelots, vaisselles, jouets, livres, électroménagers et équipements électriques et électroniques, meubles, outillages, ...**



2/ Les modes de valorisation

Travail dans des ateliers spécifiques :

La valorisation par le réemploi:

- 1/ Les déchets arrivent en état et sont nettoyés et /ou réparés.
- 2/ Customisation, relookage,.

La valorisation par le recyclage:

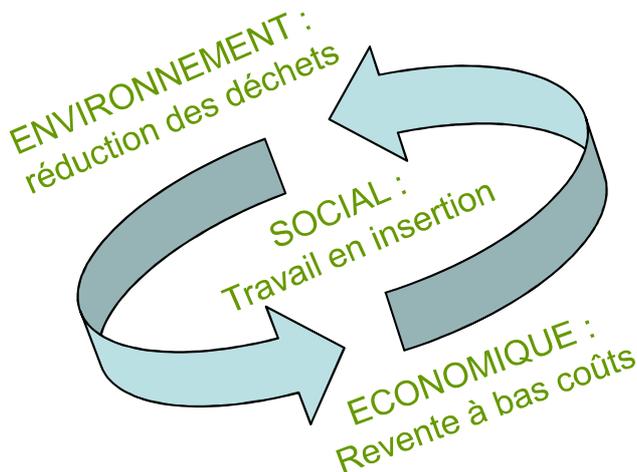
démantèlement pour pièces détachées et tri par matériaux.

3/ Les modes de redistribution

Réseau de vente sur Mâcon et à partir de 2011 sur Cluny.

4/ Les modes de sensibilisation à l'environnement

Animations en milieu scolaire
Sensibilisation des différents salariés
Animations grand public (expositions, animations,...)





PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION, c'est parti !

RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.

Le Programme Local de Prévention des déchets est une des applications du Grenelle de l'environnement. Financés en partie par l'ADEME (agence de l'environnement et de le maîtrise de l'énergie) et le Conseil Général, plusieurs Programmes ont déjà débuté en France et notamment en Saône et Loire. Soucieux de sa politique en matière de gestion des déchets, le SIRTOM de la vallée de la Grosne en collaboration avec les Communautés de Communes du Tournugeois et du Mâconnais Val de Saône ont décidé de s'engager à leur tour dans un Programme Local de Prévention des déchets.

BIENVENUE A BERENICE DINET : CHARGÉE DE MISSION PREVENTION AU SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE.



Présente sur les trois territoires, le rôle de la chargée de mission prévention des déchets est de mettre en place des actions afin de **réduire** la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés.

Cette chargée de mission aura également un rôle d'animateur sur le territoire des trois collectivités afin de faire remonter les besoins et les attentes de l'ensemble des partenaires intéressés par la question de la réduction de la production des déchets, mais devra aussi réellement inventer et proposer un autre mode de gestion des déchets.

Le Programme local de Prévention des déchets a deux objectifs :

Un objectif quantitatif : réduire de 7% la quantité d'ordures ménagères et assimilées produite sur les trois territoires. Ce qui représente 23 kg **en moins** par habitant en 5 ans (sur une base 2009 de 326 kg / habitant).

Un objectif qualitatif : réduire la toxicité des déchets.

En s'engageant dans la prévention, le SIRTOM souhaite impulser un véritable changement de comportement chez les usagers et professionnels, une prise de conscience de l'impact de nos déchets sur notre environnement et souhaite proposer des alternatives réalisables.

Engagé dans le « tri » depuis plus de 10 ans, le SIRTOM se place cette fois-ci en amont de la production des déchets.

Tout en poursuivant et encourageant les usagers et professionnels à trier mieux, il s'agira maintenant de produire moins.

Le Programme local de prévention des déchets ne peut être mené à bien que grâce à une collaboration étroite entre le SIRTOM et les différents acteurs du territoire, à savoir les associations (sportives, culturelles etc.), les établissements scolaires, les professionnels et bien entendu les usagers.

Engagée depuis août 2010, Bérénice DINET travaille sur le diagnostic des territoires, première étape nécessaire pour cibler les actions les plus pertinentes à mettre en place sur le territoire.



Vous pouvez participer à cette réflexion en complétant le formulaire joint à l'ECOSIRTOM et en le déposant dans votre mairie ou en le renvoyant au :
SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE - PARC ABBATIAL - 71250 CLUNY.

SIRTOM VALLEE DE LA GROSNE : TEL.: 03.85.59.26.98.ou 89.50./sirtom71@wanadoo.fr



LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION :

RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.

Les actions précises de prévention des déchets mises en place sur le territoire du SIRTOM seront définies une fois le diagnostic des territoires réalisé. Voici d'ores et déjà les grandes lignes du Programme Local de Prévention des déchets que le SIRTOM mettra en place sur son territoire:

1/ Sensibilisation des publics à la prévention des déchets :

Exemple d'actions pouvant être retenues : Intervention en milieu scolaire, en grandes surfaces, dans les entreprises (etc.) sur les modifications des habitudes d'achat et de consommation en grandes surfaces...

2 / Actions éco-exemplaires de la collectivité :

Exemple d'actions pouvant être retenues : achats éco-responsables, travail sur la dématérialisation, diminution de la quantité de papier utilisé (etc.)



3/ Actions emblématiques nationales :

Exemple d'actions pouvant être retenues : promotion du compostage domestique auprès des usagers, cantines scolaires, maisons de retraites, stop pub, sacs de caisse (etc.)

4/ Actions d'évitement de la production de déchets :

Exemple d'actions pouvant être retenues : achats éco-responsables, réparation, réemploi (ex : la ressourcerie) (etc.)



5/ Actions de prévention quantitatives des déchets des entreprises :

Exemple d'actions pouvant être retenues : compostage des déchets organiques, mise en place de filières spécifiques etc.

QUELQUES ACTIONS DEJA MISES EN PLACE SUR LE TERRITOIRE DU SIRTOM :



compostage

Faire son compost soi-même présente de nombreux avantages, en particulier celui de réduire sa production d'ordures ménagères.

CHARIOT
ECORESPONSABLE

sensibilisation

(cf. ECO SIRTOM N°11)

Sensibiliser les consommateurs, et en particulier les enfants de notre territoire, à une consommation durable et responsable.

CHARIOT CLASSIQUE

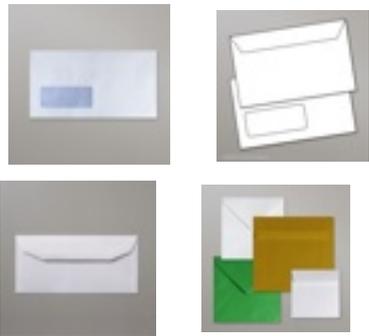
Le saviez-vous ?

39 % du gisement d'ordures ménagères (environ 150 kg/hab./an) pourraient être évités grâce à des opérations de prévention



LE TRI AVANCE!
AUJOURD'HUI TOUTES LES ENVELOPPES SE RECYCLENT

JE DEPOSE DANS LE CONTENEUR A PAPIERS/JOURNAUX (bleu)



**LES MAGAZINES /
CATALOGUES
SANS FILM
PLASTIQUE**

**LES JOURNAUX
SANS FILM
PLASTIQUE**

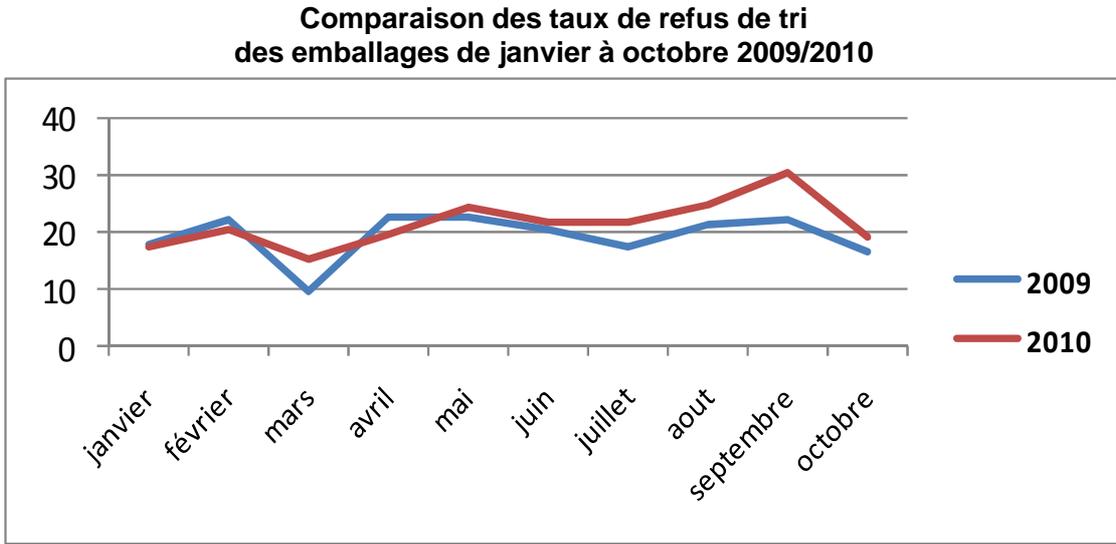
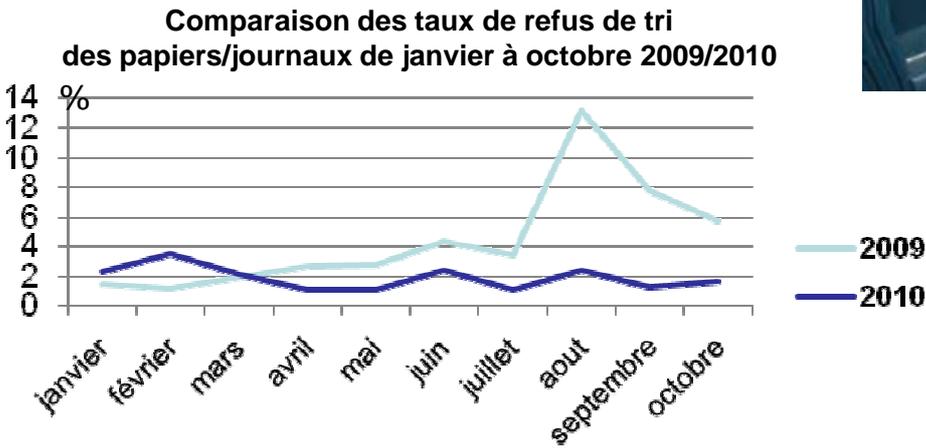
**PAPIERS DE
BUREAU**

**TOUTES LES
ENVELOPPES
(avec ou sans fenêtre).**

ATTENTION: Chaque déchet mis dans le conteneur bleu ne faisant pas partie de la liste ci-dessus provoque un refus de tri par le centre de tri.



MOYENNE DES TAUX DE REFUS DE TRI DE JANVIER A AOUT 2010 :
La moyenne du taux de refus est de 2.4% pour les papiers/journaux .
Les taux de refus de tri baissent sur 2010 : le ramassage en porte à porte des emballages améliore la qualité du tri des papiers/journaux.



La part des refus de tri des emballages due à la présence des papiers / journaux dans les bacs / sacs jaunes est de 8 %.
Il est donc très important de bien respecter les consignes de tri et d'utiliser les bacs / sacs jaunes uniquement pour trier les emballages.



QUE DEVIENNENT NOS ORDURES MENAGERES ?

Un déchet est dit ultime lorsqu'il n'est plus réutilisé, recyclé ou valorisé avec les techniques d'aujourd'hui. Actuellement, les ordures ménagères du SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE sont transportées par nos propres camions au centre de stockage de déchets ultimes (CSDU) à Granges près de Chalon sur Saône pour enfouissement.



Vous avez dû remarquer que les agents du SIRTOM collent sur certaines poubelles ou sacs des étiquettes vertes « REFUS DE TRI ». Ces étiquettes doivent vous alerter sur le fait que vous avez mis des déchets qui ne devraient pas s'y trouver :

- pour les bacs et sacs gris
verre, peinture, produits dangereux, déchets verts, emballages, papiers / journaux, ferrailles,...

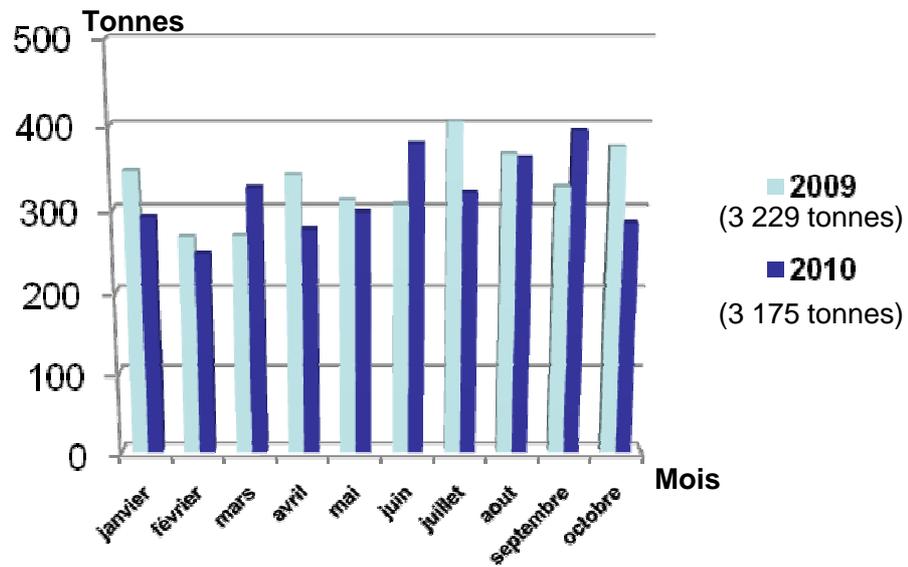
--pour les bacs et sacs jaunes :
ordures ménagères, verre, papier / journaux...

Lorsque vous trouverez cet adhésif sur vos sacs ou conteneurs, ils ne seront pas collectés pour cause de présence de déchets non souhaités.

Dans ce cas, nous vous demandons de faire le nécessaire pour remédier à ces erreurs.



Comparaison des tonnages ordures ménagères 2009/2010 sur 10 mois



Le tonnage des ordures ménagères entre 2010 et 2009 est en baisse, l'augmentation des mois de mars, juin, septembre s'explique par l'affluence des touristes sur le clunisois pour les festivités de « Clunyo2010 ».

JE JETTE DANS MON BAC GRIS :





LE SIRTOM ADHERE AU SMET NORD EST 71

Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers (PDEDMA) a été voté au Conseil Général en septembre 2009 et a été soumis à enquête publique fin 2009.

Ce Plan détermine l'organisation de la gestion des déchets sur le Département et les collectivités en charge de cette gestion doivent organiser leur propre gestion en étant en compatibilité avec ce Plan.

Le PDEDMA impose un découpage du département pour le traitement des déchets selon un axe nord/sud avec deux syndicats de traitement : un pour l'Est et l'autre pour l'Ouest. Concernant les solutions de traitement, les usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) sont absentes. En revanche il a été décidé la création d'une unité de méthanisation sur ordures brutes pour le SMET NORD EST 71 à Chagny pour les collectivités situées à l'Est du département et le développement de l'unité de tri compostage sur ordures brutes à Torcy pour l'Ouest du département. De plus, il est prévu la création d'un centre de stockage des déchets sur le Nord Ouest du département. Les sites actuels de traitement (centres de stockage) de Granges et Chagny sont prolongés.

Le SIRTOM a donc décidé, lors de son Conseil syndical du 04 novembre 2010, pour répondre à l'obligation de compatibilité avec le PDEDMA, d'adhérer au SMET NORD EST 71. Cette décision d'adhésion est sous réserve de la mutualisation des coûts de transports par le SMET NORD EST 71.

L'unité de méthanisation de Chagny devrait être opérationnelle en 2014/2015 et le coût global prévisionnel de cette unité est estimé à 45 millions d'euros. Le PDEDMA prévoit, en complément de cette organisation, que soit mis en place un transport fluvial par la Saône pour, à terme, transporter les déchets de Mâcon à Chagny via Chalon-sur-Saône.

Cette adhésion va fortement impacter la gestion du SIRTOM dans les années à venir, en particulier par rapport aux majorations de transport des déchets. En effet, selon les hypothèses retenues en terme de trajet (transport routier autoroute via Mâcon ou via Buxy par route départementale), les majorations financières par rapport aux coûts actuels pour le transport des déchets sont comprises entre 65% et 140%. Le volet financier du transport fluvial projeté ne sera connu qu'après la réalisation d'une étude de faisabilité sur 2011/2012. Cette étude sera prise en charge par le SMET NORD EST 71 et le Conseil Général.

La majoration du coût de traitement à la tonne devrait être, à terme, de l'ordre de 50 % (85 € la tonne H.T. pour la méthanisation contre 57 € H.T. la tonne pour l'enfouissement en valeur 2010).

La méthanisation sur ordures brutes, avec tri poussé en amont de l'unité, permet de valoriser la moitié des ordures ménagères qui arrivent sur le site (production de compost valorisable, de biogaz et recyclage des matériaux ferreux extraits).

Ce procédé permet donc de réduire de moitié les tonnages mis en enfouissement (par rapport aux tonnages 2009, enfouissement de 1 900 tonnes au lieu de 3 800 tonnes).

Pour mieux comprendre le procédé de méthanisation:

La méthanisation est une digestion anaérobie (sans oxygène) ou fermentation méthanique, qui dégrade la matière organique en produisant du **digestat** pouvant servir de compost et en **biogaz**.

Ce biogaz essentiellement composé de méthane est utilisable comme source d'énergie pour faire de l'électricité ou directement être utilisé comme combustible.

Ainsi 1 m³ de méthane (soit 8 570 kcal) est l'équivalent d'un litre de mazout.

